

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Lure, le vendredi 18 septembre 2009

N/Réf : JMV/AM/VZ/742-09

Objet : prix du lait

Affaire suivie par : Arnaud MARTHEY

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaitais de nouveau vous faire part des interrogations des agriculteurs de Haute-Saône concernant la situation catastrophique des producteurs de lait.

Dans le cadre du plan de soutien gouvernemental de la filière laitière, une première enveloppe a été octroyée par région. L'aide intervient donc sous forme de prise en charge d'intérêts de prêts à moyen et long terme. Les comités départementaux sous l'autorité du préfet se sont donc réunis pour définir les modalités de mise en oeuvre de cette mesure. Or, devant la crise qui s'amplifie dans nos campagnes, le gouvernement va apporter une aide supplémentaire de 30 millions d'euros pour soutenir les filières d'élevage, notamment laitière et porcine. Cette aide vient s'ajouter aux 30 millions d'euros déjà accordés au secteur.

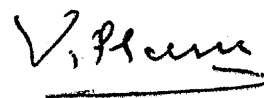
Un peu partout des éleveurs laitiers organisent des livraisons gratuites de lait, des opérations d'épandage de lait ou des blocages de camion ou d'usine. Signe de la tension qui règne dans la filière, un camion transportant 25.000 litres de lait a été vandalisé dans le Calvados et la situation se durcit aujourd'hui partout dans nos campagnes. Un contexte dramatique s'installe tant les producteurs subissent des conditions difficiles dans l'exercice de leur métier.

Dans mon département certains exploitants sont au bord de la rupture et ça ne peut durer plus longtemps. Une exploitation laitière avec un quota de 300 000 litres produit en moyenne 800 litres de lait par jour. Au 10 septembre, il reste donc à livrer environ 90 000 litres. Le coût de production sur ce type d'exploitation est estimé à 27.900 € (90 000 l x 310 €). Donc avec un prix de revient à 0,280 €/litre, l'exploitant percevra 25.200 € soit une perte sèche de près de 2000 € ! Même avec un prix de lait payé toutes primes confondues de 292 €/1000 litres pour 2009 (contre 350 €/1000 litres en moyenne en 2008), la perte liée à la baisse du prix du lait sur l'ensemble des litrages produit chaque année en Haute-Saône s'élève à près de 16 millions d'euros.

En conséquence, l'enveloppe de 350 000 € destinée aux producteurs en lait de Haute-Saône même avec son doublement annoncé ne répondra pas à l'ampleur de la crise.

J'en appelle donc à votre intervention afin que notre Département et la région dans son ensemble puissent bénéficier des fonds nécessaires et vitaux pour nos producteurs dans le cadre de la nouvelle enveloppe que vous avez annoncée par voie de presse.

Je vous en remercie d'avance chaleureusement de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Michel VILLAUMÉ,
Député de Haute-Saône

Jean-Michel VILLAUME
Député de Haute-Saône

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
2, rue Desault
70200 LURE
Tel. : 03.84.62.40.20
Fax : 03.84.62.40.94

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
jmvillaume@assemblee-nationale.fr
www.depute-villaume.fr